

Séance du 13/01/2016

Date de convocation : 08/01/2016

L'an deux mil seize, et treize du mois de janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 14/01/2016

**Présents** : Frédéric CHAPUIS, Christophe GUICHARD, Ludovic BRENOT, Éric FAUCHON, Alexandre ORMAUX, Stéphanie JUPILLE, François MAILLOT, Armand FALVO.

**Absente excusée** : Marie PASCAL, ayant donné pouvoir à Ludovic BRENOT.

M Éric FAUCHON a été élu secrétaire.

## 2016-01

Objet de la délibération : **Modification de la durée hebdomadaire de service à 10 % du poste d'Agent de Maîtrise**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité;
- Vu l'avis favorable du CT du Centre de Gestion de la Haute-Saône, en date du 10/12/2015 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Agent de Maîtrise afin de ne pas dépasser 40 h 15 hebdomadaire avec son autre employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ou** à la majorité :

- décide, à compter du 01/01/2016, de :
  - supprimer un poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet à hauteur de 11 heures minutes hebdomadaires (soit 11/35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
  - créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet à hauteur de 7 heures 15 minutes hebdomadaires (soit 7.25./35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 2016-02

Objet de la délibération : **Ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal 2016**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour permettre le règlement des factures suivantes, l'ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal 2016 :
- Article 21318 (Autres bâtiments publics) pour la somme de 5373.50 € facture ALEXBAT
- Article 21311 (Hôtel de ville) pour la somme de 299.90 € facture CASTORAMA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire  
Frédéric CHAPUIS